

## Mobilisation croisée de fonds publics et de fonds privés participatifs locaux

Témoignage : Axel Martiche, PNR du Pilat  
Mise à jour : Février 2016

<p>Quelle était la situation-problème pour les projets ou les porteurs de projets ?</p>	<p>On impose aux entreprises aidées par des fonds européens de faire l'avance de trésorerie. Or, l'évaluation mi-parcours du LEADER Pilat a démontré qu'il se passait en moyenne 2 ans entre la demande initiale de subvention et le paiement effectif de celle-ci. En 2 ans, l'entreprise a le temps de couler.</p> <p>Par ailleurs, il existe sur le territoire des collectifs de mobilisation d'épargne citoyenne (CIGALES*, voir ci-dessous) qui peuvent faire des avances de trésorerie à des projets intéressants. Leur décision et le déblocage de l'argent sont rapides. Leur problématique est de s'assurer que le porteur pourra rembourser sous 2 à 4 ans.</p>
<p>Pouvez-vous décrire la solution qui est en place actuellement, et/ou l'état d'avancement de la réflexion ?</p>	<p>L'idée à l'étude : Travailler sur la mobilisation croisée des fonds publics (Europe, région, conseil général) et des financements privés participatifs (notamment au travers des CIGALES).</p> <p>Deux personnes des CIGALES seront intégrées au futur GAL, elles y apporteront un regard économique et des réflexes d'analyse utiles. En voyant les projets soutenus par LEADER, ces personnes pourront relayer ces projets auprès de leur assemblée générale pour fournir au porteur une avance de trésorerie.</p>
<p>Quelles solutions avez-vous écartées auparavant ?</p>	<p>Les financements « décalés » (financer des acteurs publics qui s'engagent à refinancer des acteurs privés).</p> <p>Les fonds d'avance, car notre structure n'a pas de trésorerie suffisante.</p>

<p>Dans une posture de transfert de votre expérience, que diriez-vous des : avantages et inconvénients de la solution que vous avez mise en place ? étapes incontournables pour mettre en place cette solution ?</p>	<p><b>Avantages :</b>          Cette complémentarité CIGALES/LEADER répond au problème d'avance de trésorerie pour une partie des bénéficiaires. L'intégration de nouveaux acteurs à la dynamique LEADER est bénéfique.</p> <p><b>Inconvénients :</b>          Concentration des moyens d'appui du territoire sur les mêmes projets : « On met tous nos œufs dans le même panier ». Impératif de réussite.          Risque que l'initiative du Parc ne soit perçue comme une tentative de phagocyter l'énergie et l'épargne du secteur privé local, ce qui n'est pas le cas. On recherche une convergence sur certains dossiers tout en gardant chacun ses modes de décision.          Pas une solution à toutes les situations : chaque projet serait traité au cas par cas.</p> <p><b>Etapes incontournables :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Existence sur le territoire de structures collectives de financement privé qui savent ce qu'elles veulent faire (ici : 5 CIGALES dont certaines jouissent d'une expérience importante). Cela amène de la facilité pour définir les terrains de coopération et de non-coopération.</li> <li>2) Expérimentations sur certains projets</li> <li>3) Intégration des collectifs dans les instances de décision des fonds publics concernés</li> </ol>
<p>A quels autres freins vous attaquez-vous en ce moment ?</p>	<p>La lourdeur administrative des dossiers, notamment démultipliée lorsqu'il y a plusieurs financeurs publics.</p>

\* Les CIGALES (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) sont des structures de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de leurs membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, ...). Chaque CIGALES est composée de 5 à 20 investisseurs de proximité. La durée de vie est de 5 ans, prorogable une fois.

Contact :

**Axel MARTICHE**  
**Animateur LEADER**  
**Parc naturel régional du Pilat**  
**Tel 00 33 (0)4 74 87 52 01**  
**amartiche@parc-naturel-pilat.fr**  
**www.leader-pilat.eu**



Auvergne – Rhône-Alpes



Cap Rural est cofinancé par l'Union européenne